



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

26 JAN 2024

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 17 novembre 2023
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Butry-sur-Oise

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 13 février 2021 prescrivant la révision du PLU ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 25 mai 2023 arrêtant le projet de PLU de la commune ;

CONSIDÉRANT le courrier électronique de saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 25 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU arrêté consomme une surface de 2,92 ha d'espaces agricoles ou naturels ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement autorisant les extensions et les annexes aux bâtiments d'habitation existants dans les zones A et N, en application de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'État du 11 septembre 2023 avec plusieurs réserves, dont une sur le zonage de l'OAP « équipements publics », maintenu en zone A par la commune ;

Après les avis de chaque membre recueillis par la présidente, les membres de la commission émettent **un avis favorable au projet de PLU**, après prise en compte des remarques suivantes :

- considérer l'importance de la zone Ap et les faibles marges de hauteur des bâtiments destinés à l'agriculture (7 m),
- réduire la surface de plancher à 150 m² au lieu de 250 m² pour les constructions destinées au logement des personnes ou exploitants.

La présidente

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI